

Les Archives nationales du monde du travail à Roubaix : un héritier majeur de la matrice parisienne

Introduction.

Les 37 kilomètres de fonds d'archives économiques, techniques et sociaux conservés à Roubaix dans une des trois entités des Archives nationales restructurées fin 2006 en 3 services à compétence nationale regorgent de documents originaux se rapportant à la révolution industrielle et aux deux siècles qui suivent : sciences appliquées, techniques, machinisme, brevets d'invention, productions diverses, exploitation des matières premières, tous ces domaines du travail humain et de la créativité de la France contemporaine étant en liaisons étroites avec l'empreinte du facteur humain dans les procès de production, avec la circulation financière dans l'organisation du système bancaire et avec l'intervention des pouvoirs publics selon les cas.

Il s'agit donc bien de fonds, c'est-à-dire d'ensembles archivistiques complets en résonance les uns avec les autres, permettant d'accéder à des sources qui interfèrent et dialoguent ensemble, permettant d'éviter des lectures absolues et figées dans le temps, mais au contraire une approche documentée et infinie conduisant sans cesse à un renouvellement des travaux de recherche.

Avant de présenter des thèmes précis, il est apparu nécessaire de donner la perspective historique de la constitution de ces fonds. Quelques-uns d'entre eux arrivent sur le site historique des Archives nationales avant la Seconde guerre mondiale, mais la plupart sont réellement constitués, de manière très volontariste par la direction des Archives de France, dans les années 1960 et suivantes. C'est ce parcours qui est décrit ici : ce n'était pas gagné d'avance !

1° Retour sur le passé : le paradoxe français.

« J'avais honte de voir opposer à la carence française les magnifiques réalisations obtenues par l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Suisse, etc... »

Les difficultés de la tâche me paraissaient insurmontables. Point de personnel spécialisé. Point de locaux. Points de crédits.

Fin 1948, je résolu de réaliser coûte que coûte mon projet. Je conçus le service à créer sous une forme tripartite : Archives économiques, Archives privées, Microfilm. »

Charles Braibant, directeur général des Archives de France. Préface de 1949 du premier tome de l'Etat sommaire des Archives d'entreprise (sous-série AQ Archives économiques).

Ainsi, Charles Braibant décrit l'état de la question des archives économiques et sociales en France au sortir de la Libération. Son constat est direct : les pays européens et les USA ont su, avant la France, désigner ces sources comme nécessaires à l'histoire et les organiser, le retard français est lourd, l'Ecole des Chartes ne produit pas de spécialistes de ces questions, les Archives nationales (alors seul site à Paris 3^e) n'a pas les espaces de travail et de conservation requis, il n'y a pas d'argent pour lancer cette nouvelle mission.

La réponse est tout aussi lapidaire et claire : la France doit agir malgré tous les obstacles. Que s'est-il donc passé ?

Avant la Seconde guerre mondiale, quelques fonds d'entreprises étaient entrés aux Archives nationales et furent classés sous une première cotation AB XIX, c'est-à-dire les fonds ne relevant pas des sous-séries administratives d'archives publiques des Ministères centraux. Ainsi, le fonds entré en 1936 à la demande de la famille Nissim de Camondo : les archives de leur banque à Constantinople, puis à Paris (documents en hébreu et en dialecte ladino). La sollicitation vient donc de l'extérieur ; elle est le fait de familles éminentes et de personnalités, notamment des banquiers dont les fonds aujourd'hui constituent sans doute le plus grand rassemblement existant dans un service public d'archives. Au passage, je signale que l'inventaire détaillé de ce fonds Camondo - qui deviendra ensuite le premier fonds 1 AQ - vient juste d'être classé cet été 2009 par Madame Marie-Lucie Rossi, de l'Ecole pratique des Hautes Etudes en Sciences sociales, qui en a fait un descriptif historique et archivistique complet. Cet inventaire sera disponible sous peu en salle de lecture et sur notre site Internet.

La recherche universitaire française jusque dans les années 1950 ne s'intéresse pas encore aux archives économiques et sociales et les archivistes répondent d'abord à la demande en direction des archives publiques. Les fonds privés collectés se rapportent alors essentiellement aux grandes familles, aux personnalités politiques et scientifiques, aux sociétés savantes, aux mouvements confessionnels.

Des évolutions apparaissent cependant, telles que la création d'un comité de sauvegarde des Archives économiques regroupant l'Etat, des chefs d'entreprises et des archivistes. En 1949, le Conseil d'Etat précise la nature publique des archives des entreprises nationalisées après la Seconde guerre mondiale. A cette époque des débuts de la Section des Archives économiques en 1949, la sous-série AQ comporte 4.200 articles.

En 1950, le premier congrès du Conseil International des Archives porte à son ordre du jour la sauvegarde des archives économiques et l'examen de l'utilité du microfilm. Le siège du CIA est à la Direction des Archives de France à Paris (où il est toujours) et les archivistes français apportent une part de travail importante à ses activités internationales. D'emblée, il est évident que les chefs d'entreprises français dont les activités se réalisent dans un cadre familial très marqué pourraient hésiter à transmettre à l'Etat leurs archives privées industrielles et commerciales. L'idée de faire réaliser des archives de substitution par la voie du microfilmage, technique nouvelle ces années-là, pour leur laisser les documents originaux dont ils sont propriétaires a été une première en archivistique et a remarquablement bien fonctionné pour ces catégories de documents, la plupart du temps reliés, classés et foliotés. Aujourd'hui encore, à l'ère du numérique, les Archives nationales du monde du travail (ANMT) ont recours systématiquement au microfilmage des lourds registres comptables des banques, des compagnies de chemin de fer, des mines du XIXe siècle.

8 ans après sa création en 1956, la sous-série AQ comporte 40.000 articles. C'est alors la plus volumineuse collection au monde en comparaison avec les initiatives pourtant bien antérieures des pays voisins du Nord de l'Europe et les USA. L'entreprise Krupp en Allemagne avait créé son service d'archives dès le début du XXe siècle par exemple. L'organisation mise en place par Charles Braibant est donc efficace.

On doit le succès de ces années d'activités et de brillant rattrapage du retard au fait que cela a eu un écho globalement favorable parmi les entrepreneurs, avec son corollaire, les syndicats professionnels patronaux. C'est une période défavorable d'après-guerre où les moyens humains et financiers sont rares et de transformation profonde de la société. Les entrepreneurs veulent sauvegarder leur patrimoine documentaire. De surcroît, le directeur général des Archives de France nommé comme premier responsable de la Section des Archives économiques et sociales, Bertrand Gille, chartiste (1943) spécialisé dans l'histoire économique moderne et l'histoire des techniques (1).

Mais on doit aussi ce succès à un paradoxe bien français : l'intervention centralisatrice de l'Etat, dans un domaine où on ne l'y attend pas. Car les archives des entreprises sont en effet marquées fortement par le secret industriel et commercial, l'autorité de la propriété privée et le contexte de la libre concurrence.

Les archivistes ont dû travailler dans le cadre des contraintes du droit privé : donations à l'Etat et, la plupart du temps, contrats de gré à gré pour aboutir à des contrats de dépôts révocables, comportant le risque de voir repartir les fonds d'archives classés et inventoriés, comme par exemple le départ temporaire des fonds de la Haute banque, de retour sur le site de Roubaix en 2003.

Au tournant des années 1970, le tissu industriel français se transforme rapidement et radicalement sous l'effet d'une compétitivité qui s'internationalise et les événements du printemps 1968 révèlent le basculement social et culturel profond de la génération née après la guerre. La deuxième loi sur les archives de 1979 montre une lente gestation des pouvoirs publics en direction des archives privées, alors que les archivistes tirent la sonnette d'alarme :

- En 1958, Bertrand Gille fait le bilan des archives des entreprises nationalisées : elles ont toutes quasiment résisté à la collecte (anciennes compagnies de chemin de fer, banques nationalisées, anciennes houillères de France). C'est en 2007 seulement que les ANMT font entrer les dossiers de nationalisations de 1946 des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais, au moment de la fin de l'institution Charbonnages de France.
- Le 9 octobre 1973, au 18^e congrès national des Archives de France, Isabelle Guérin-Brot (2) décrit une situation préoccupante. Les manques de collecte se rattrapent difficilement. Les archives historiques privées du Crédit foncier, qu'elle alla voir dès les années 1970, viennent juste d'entrer aux ANMT entre 2000 et 2006, mais seulement pour la première moitié du XXe siècle, avec peu de choses concernant ses missions publiques.
- Vital Chomel, directeur des services d'archives de l'Isère, à ce même congrès, chiffre à 2 millions le nombre des firmes qu'il faudrait démarcher.
- La loi de 1979 précise le champ des archives publiques, y compris dans le domaine économique et social et fait place à une politique consolidée en matière d'archives privées, avec notamment la procédure de classement par le Ministère de la Culture et de la Communication.

(1) Bertrand Gille, conservateur, a également été professeur d'université à Clermont-Ferrand et à Paris I et directeur de recherche à la IVe Section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes. Il quitte les Archives nationales en 1958.

(2) Isabelle Guérin-Brot, conservateur en chef, responsable de la Section des Archives économiques de 1961 à 1985.

La transformation de la société française s'accélère. La loi sur les nationalisations du 11 février 1982 conduit Françoise Hildesheimer (3) à comptabiliser 643 entreprises nationalisées pour plus de 2.200.000 salariés. Cela signifie que ces archives deviennent publiques et que, parmi elles, celles de portée historique doivent rejoindre un service public d'archives.

Par ailleurs, avec la loi sur le redressement judiciaire et la liquidation judiciaire des entreprises du 25 janvier 1985 prévoyant la consultation obligatoire de l'archiviste du réseau Archives de France en cas de péril ou liquidation, il était logique d'espérer une amélioration de la connaissance du terrain, à un moment de turbulences économiques et sociales dues à la récession des années 1980 et suivantes. En réalité, cette loi n'a quasiment jamais fonctionné, alors que les archivistes n'ont pas hésité à solliciter les syndicats-liquidateurs, notamment pour le recrutement temporaire d'archivistes dans le but de faire traiter sur place les premiers tris et le transfert des documents à sauvegarder pour l'histoire. A ce titre, on peut citer l'action exceptionnelle des Archives nationales du monde du travail qui, après avoir en vain demandé au syndic-liquidateur de l'entreprise MétalEuropeNord, la plus ancienne fonderie d'Europe du groupe Malfidano puis Penarroya (120 ans d'implantation à Noyelles-sous-Lens, Pas-de-Calais) de recruter un archiviste temporaire, a monté un programme d'archivage avec les anciens salariés sur place, les fondeurs et ingénieurs se transformant en archivistes devenant des ex-salariés de plein pied dans les archives patronales de leur entreprise et préparant, sous la conduite des ANMT, le transfert de 600 mètres linéaires de cartons munis de leur bordereau.

La disparition des grands fleurons économiques français : chantiers navals, sidérurgie, mines, textile avec la dispersion brutale de leurs salariés et de leur savoir-faire, ainsi que l'élimination pure et simple de sites industriels entiers vont amener enfin une prise de conscience de la part des universitaires et chercheurs, des archivistes, des architectes et des urbanistes : l'usine, le bureau, leur production et leurs acteurs humains vont enfin avoir leur place dans la politique de conservation. Les documents de toutes sortes (du papier à l'audiovisuel et l'informatique) et les sites vont faire l'objet d'une attention particulière.

C'est dans ce contexte en 1982 que le Ministre de la Culture Jack Lang lance, au nom du Gouvernement, le projet de 5 centres interrégionaux des archives du monde du travail.

C'est à Roubaix qu'une opportunité se signale rapidement avec l'ancienne filature Motte-Bossut, dans un environnement très favorable, le site au cœur de la ville ayant fermé en 1981 et le premier Ministre alors étant Pierre Mauroy. L'idée forte était de créer 5 sites inter-régionaux d'archivage pour capter au plus près les fonds économiques et sociaux, pour diffuser une méthodologie de conservation au sein même des producteurs (entreprises, syndicats, associations, etc.) et pour promouvoir une mise en valeur associant les anciens acteurs, grands et petits, du monde du travail. La proximité des fonds d'archives de ceux qui les ont créés est en effet primordiale pour, en plus du traitement des sources documentaires sauvegardées, pouvoir garder le lien avec les patrons, salariés, syndicalistes, militants et engager la constitution de témoignages oraux venant enrichir les archives ou suppléer à des sources manquantes.

En octobre 1993, le Centre interrégional Nord-Pas-de-Calais des archives du monde du travail est inauguré par le Ministre de la Culture Jacques Toubon. Il devient très vite le Centre des Archives du monde du travail (CAMT) et entame ses missions en solitaire : les 4 autres centres ne verront pas le jour faute de crédits. Roubaix devient, au sein des Archives nationales, le seul site thématique de sa catégorie.

Lorsque les fonds AQ et AS quittent Paris pour rejoindre Roubaix vers 1995-1996, on dénombre 215 fonds cotés AQ et 75 fonds cotés AS, ainsi que des fonds encore en vrac, l'équipe parisienne de la Section des Archives économiques ayant, comme tout service d'archives, un métrage collecté en attente de traitement et des classements en cours, interrompus par le déménagement.

Dans le cadre de la réorganisation des Archives nationales, le Centre des Archives du monde du travail devient un Service à compétence nationale début 2007 et, sous la dénomination Service Archives nationales du monde du travail le site septentrional des Archives nationales aux côtés du site francilien dénommé Archives nationales (site du Marais, site de Fontainebleau, site en préfiguration de Pierrefitte) et du site méridional dénommé Service Archives d'outre-mer à Aix-en-Provence. Les Archives nationales sont composées à ce jour de ces 3 services à compétence nationale.

(3) Françoise Hildesheimer, conservateur en chef, responsable de la Section des Archives économiques de 1985 à 1993.

2° L'originalité des ANMT.

L'avancée la plus significative du nouveau site inauguré à Roubaix en 1993, c'est de marquer une nouvelle ambition : celle de la sauvegarde de toutes les traces écrites du monde du travail. Après un travail volontariste autour de l'entreprise et de ses personnalités patronales, Roubaix a marqué un élargissement important du territoire à couvrir : les syndicats professionnels ouvriers, employés et cadres, les anciennes mutuelles et les comités d'entreprise, les associations en lien avec l'économie et la société, les archives de militants grands et petits, les archives de simples salariés dans le cours de leur vie professionnelle, à partir de 2000 les archives des cabinets d'architectes, en 2002 les archives entremêlées privées et publiques de l'éducation spécialisée, enfin en 2006 les fonds des clubs sportifs privés de niveau national et de niveau régional en Nord-Pas-de-Calais. Il convient également de noter que les corollaires du monde du travail ne sont pas oubliés : le chômage, le non-travail, les loisirs, le militantisme, le bénévolat.

Ce fut donc le moment de tester une fois de plus la pertinence des missions exercées en les poussant à l'extrême : parviendrions-nous à rassembler dans un lieu unique des patrimoines issus de milieux antagoniques : celui du CNPF et celui d'Eugène Descamps, celui du Secours populaire français et celui d'EADS, celui de Framatome et celui des Restaurants du Coeur, celui de la banque Rothschild et celui de l'Abbé Pierre ? Les exemples foisonnent d'un compagnonnage réussi à Roubaix et évidemment, si les antagonismes idéologiques et sociaux français y sont évidents, les communautés de vues et les connections intellectuelles et économiques – parfois inattendus - y figurent également, rendant le parcours dans ces fonds incomparablement riches, éloquent, chargé de découvertes et de significations toujours renouvelées.

Ainsi, le paradoxe étatique appliqué aux archives privées, modélisé en 1949, fonctionne toujours. Mais pour faire face à la montée en charge, les ANMT ont mis en place une nouvelle façon de travailler, associant plus étroitement les propriétaires des fonds et la société civile : c'est l'exemple des deux conventions de partenariat récemment signées en 2002 et en 2006 pour les fonds de l'éducation spécialisée et les fonds du sport qui réunissent et répartissent le rôle des propriétaires, des Ministères concernés, des associations de mémoire et d'histoire intéressées par ces patrimoines, des institutions publiques et privées dans ces deux domaines. Le poids de la chaîne archivistique (prospection, collecte, traitement par tri-classement-inventaire-cotation-magasinage, diffusion sur Internet) et l'organisation des mises en valeur culturelles par des publications et expositions sont ainsi partagés par tous les protagonistes et ne reposent plus seulement sur le service public d'archives.

La deuxième avancée générée par l'ouverture du site de Roubaix consiste dans l'aménagement d'un service d'archives dans les meilleures normes, redonnant des espaces de stockage n'existant plus sur le site parisien ainsi que des locaux de travail et de mise en valeur spacieux : 50 kilomètres de rayonnages d'archives, une salle de lecture de 54 places, des salles de tri bien aménagées, des m² pour les activités de diffusion culturelle sans équivalent dans les services d'archives français. C'est ainsi par exemple que, 50 ans après l'arrivée du fonds Rothschild aux Archives nationales, nous traitons aujourd'hui seulement la correspondance de la banque dans sa globalité, tel que le préconisait Bertrand Gille, qui n'avait pas les locaux suffisants pour organiser ce traitement archivistique de très longue haleine.

La troisième avancée concerne la réalisation rapide des instruments de recherche sous deux formes : le bordereau d'entrée pour aller vite et l'inventaire traditionnel, tous mis en ligne sur Internet (une fournie est en préparation), d'où le faible nombre d'inventaires mis sous presse. La majorité des fonds conservés aux ANMT étant des fonds privés sous contrats de dépôt, l'accord du propriétaire est primordial. C'est pourquoi, les propriétaires étant majoritairement désireux de voir leur patrimoine communiqué, le Service est organisé pour mettre à disposition en salle de lecture des fonds non encore traités, à charge pour le lecteur de dépouiller lui-même ce qui l'intéresse, mode de travail assez inédit en service public d'archives. Quelques minutes suffisent pour avoir l'article demandé en salle et sans limitation particulière du nombre d'articles consultés par séance. Le Service se charge d'instruire en amont avec les propriétaires les demandes de consultation et de reproduction du public lorsque la demande concerne des fonds sous contrats de dépôts pour lesquels l'Etat n'est pas propriétaire. D'une manière générale, les autorisations sont données quasi systématiquement par les détenteurs des fonds. Le public doit donc préparer à l'avance sa venue à Roubaix, ce qui est un gage d'efficacité et de rapidité.

Fidèle également à la mission première, les campagnes de microfilmage se poursuivent tous les ans, notamment pour créer des supports de consultation pratiques en salle de lecture, afin que les énormes volumes comptables du XIXe siècle demeurent protégés dans les magasins d'archives par leur incommunicabilité en tant qu'originaux.

Des programmes de numérisation sont également réalisés tous les ans : c'est par exemple la numérisation des registres des transits des navires sur le canal de Suez, des origines à la nationalisation (qui sera mise en ligne sur Internet) ou en prévision, le changement de support des bandes sons et des films des congrès nationaux de la Fédération de l'Education nationale.

Fidèle à l'objectif de capter tous les acteurs de la vie économique et sociale, il importe de suppléer aux archives manquantes des personnes modestes et défavorisées. Les ANMT organisent avec des scientifiques des enquêtes orales : c'est le cas pour les salariés de l'entreprise Massey-Ferguson avec le sociologue Olivier Kourchid et, en

prévision, pour les salariés de l'Usine Chausson avec l'historien Jean-François Grevet. Jacques Ostier, iconographe d'auteurs célèbres (Louis Aragon, André Maurois, le général De Gaulle entre autres) et collaborateur de grandes maisons d'édition a également commencé le récit de sa vie familiale et de sa vie professionnelle. Nous opérons à la caméra numérique. Il convient de rappeler que ce n'est que depuis une trentaine d'année que les archivistes ont commencé à travailler dans les marges, dans une méthodologie d'écriture de l'histoire du temps présent et se portant donc hors des traces balisées laissées par les champs institutionnels et les structures officielles qui constituent avant tout leur territoire obligé. Le rapport de Mme Georgette Elgey (4) au Conseil économique et social en 2000 a mis l'accent, à juste titre, sur cette histoire souterraine des « gens de peu » et les moyens à mettre en oeuvre pour la capter.

Enfin, les ANMT organisent de nombreuses manifestations dans l'année pour être présentes auprès de deux publics tout aussi important l'un que l'autre : le public scientifique et le public populaire. Il s'agit de rassembler, dans l'un comme dans l'autre cas, les archivistes spécialistes des questions économiques et sociales, les intellectuels des sciences humaines intéressés, les acteurs anciens et actuels de tous niveaux, les organismes professionnels et institutions représentatives ou particulières. C'est dire que chaque rencontre à Roubaix est une expérience qui se veut décloisonnement, découverte, dialogue, mise en commun de vies et d'expériences quelles que soient leurs contradictions, afin d'aboutir à un discours historique le plus complet possible, où les témoignages, la manière de se souvenir et la manière de le dire dialoguent avec les preuves archivistiques. Le défi est élevé et il est toujours renouvelé malgré les difficultés : les ANMT sont lieu de convergence où chacun a sa place, montrant que les fonds d'archives sont une matière inépuisable ouverte à tous les questionnements et à toutes les disciplines des sciences humaines.

Sur les dernières années, citons quelques colloques scientifiques importants :

- *Autour de l'architecte Jacques Couëlle, centenaire de sa naissance*, à l'Institut de France en 2002,
- *Mémoires enracinée, mémoire déracinée*, avec l'Association Conservatoire national des Archives et de l'Histoire de l'éducation spécialisée (CNAHES-CAPEA), aux ANMT en 2003,
- *Les archives de l'éducation spécialisée, de l'art de l'écriture dans le travail social*, avec le CNAHES-CAPEA, aux ANMT en 2005,
- *Le sport, de l'archive à l'histoire* avec la Fondation nationale Sciences Po, aux ANMT en 2005 (les Actes étant publiés),
- *Histoire de la Fédération de l'Education nationale, nouvelles sources, nouveaux débats*, avec l'UNSA-EDUCATION, son Centre d'Histoire Henri Aigueperse et l'Université Paris 1 aux ANMT en 2006 (Actes en cours de publication),
- *Les Rothschild et l'Europe de l'Est*, avec la famille Rothschild et le service d'archives de la banque à Londres, aux ANMT en 2006,
- *Les hommes de la Méditerranée : Albert Camus, Roland Simounet, René Char*, autour de l'oeuvre de l'architecte Roland Simounet, aux ANMT en 2007,
- *L'image du sport : archives, histoire et droit*, second colloque avec la Fondation nationale Sciences Po, aux ANMT en 2008 (Actes en cours de publication).

Depuis 2006, le Service a organisé un partenariat avec l'Association Travail et Culture pour tenir 10 Cabarets de l'Union par an permettant à un public de proximité de participer à des soirées de 18 h à minuit autour d'une lecture d'archives avec un archiviste et des comédiens suivie de films de création et documentaires, de théâtre et chansons et de débats sur des thématiques précises. En 2008 par exemple, des lectures d'archives ont été faites sur les sujets suivants :

- la culture populaire dans les années 1940-1975,
- le monde agricole aux XIXe et XXe siècles,
- le mythe d'une commémoration dans la première moitié du XXe siècle, les champs de bataille de la Somme de 1914-18,
- mai-juin 1968 à Usinor-Denain et à Usinor-Valenciennes,
- le tunnel sous la Manche, deux siècles de projets pour en voir le bout.

Pour développer régulièrement les contacts avec la population de proximité, un concert annuel gratuit est organisé soulignant l'arrivée d'un ensemble d'archives ou la fin d'un classement d'archives : ainsi, le premier concert en mémoire à la filature Motte-Bossut, celui pour le cinquantième du Secours populaire français, celui en hommage à la locomotive Pacific 231, celui pour le sauvetage du fonds MetalEurop-Nord, celui en hommage aux prêtres-ouvriers.

(4) Aujourd'hui, Présidente du Conseil supérieur des Archives.

En 2004, le Service ose enfin réaliser des expositions d'archives en utilisant les documents originaux et qui aboutissent systématiquement à des campagnes de numérisation de florilèges destinés au site Internet du Service :

- *Couleurs, travail et société du Moyen-Age à nos jours*, en coopération avec les Archives départementales du Nord (avec édition d'un catalogue), aux ANMT et aux AD du Nord en 2004-2005,
- *Mines et mineurs entre réalité et imaginaire, deux siècles d'archives privées et publiques de l'Ancien Régime à Charbonnages de France*, aux ANMT en 2006-2007,
- *L'Art du vide, les ponts du génie français en métropole et dans le monde*, aux ANMT en 2008-2009.

Pour présenter les grandes thématiques des fonds d'archives, le Service a publié en mars 2008 un livre tout public avec Le Cherche-Midi Editeur, faisant place à une large iconographie, les textes étant rédigés par un collectif de 8 auteurs.

3. En conclusion : similitudes et différences.

Il ne fait pas de doute que le domaine de la sauvegarde des sources économiques et sociales relevant de la sphère de la propriété privée est une mission qui prend racine, bien avant la première mise en oeuvre de Charles Braibant, dans les principes de la Révolution française dont la loi sur les archives de thermidor an II (1794) est porteuse : respect de la propriété privée du citoyen, intérêt pour la nouveauté, conscience d'un nouvel ordre social. Trop occupée par la production archivistique des instances révolutionnaires qui, de surcroît, héritaient des titres et papiers des ordres expulsés du pouvoir (royauté, noblesse, clergé) en les détruisant pour la plus grande part, la République naissante conçoit cependant la centralisation des Archives nationales, au service de tous. Dans un même esprit, elle crée en 1796 le réseau des Archives départementales, réplique centralisatrice à l'échelon du nouveau territoire départemental placée auprès du Préfet dans chaque chef-lieu.

Notamment dans les domaines de l'administration du pays, des sciences et des techniques en plein bouleversement, des modes de production nouveaux, des rapports de travail transformés par les machines, des relations marchandes en redistribution, des besoins sociaux et culturels en totale redéfinition, la République crée outils, méthodes, lois et règlements dans une conception de longue durée, c'est-à-dire de transmission d'un patrimoine national commun. C'est ainsi, qu'au-delà des Archives nationales proprement dites, maintes institutions de la Révolution et celles reprises par elle ont géré leurs archives et documentation associée, leurs bibliothèques, leurs musées, comme par exemple les institutions d'enseignement supérieur, les manufactures nationales, les grandes institutions culturelles.

Ce socle bicentenaire marque toujours les services publics d'archives, sans être un frein aux nouveaux outils de gestion et de diffusion et à l'adaptation renouvelée des missions, pour peu que les utilisateurs des services d'archives sachent d'une part bien exploiter tous les fonds déjà sauvegardés et mieux repérer, avec les archivistes, les « blancs » des sources.

On a vu que c'est l'essor de l'histoire économique et sociale, qui n'a eu lieu véritablement en France que dans les années 1950 lorsqu'elle acquiert un véritable statut scientifique au sein de l'Université et du CNRS, qui amène les archivistes à prendre en charge de nouveaux territoires.

La singularité française depuis 1949 est de concevoir une mémoire globale de tous les acteurs du travail, et non émiettée comme c'est le cas dans les institutions compartimentées de nos voisins européens ou nord-américains. Ainsi sont en connexion les fonds publics et privés conservés aux Archives nationales sur le site de Paris et sur le site de Fontainebleau avec ceux des ANMT, tous étant également connectés aux fonds publics et privés des Archives départementales et communales. Les fonds privés et les fonds publics se côtoient quel qu'en soit le propriétaire : aux ANMT, les archives institutionnelles d'une entreprise peuvent voisiner avec les dossiers personnels d'un salarié ou d'un militant, le fonds du Crédit foncier de France est non loin du fonds Emmaüs International. Ce rassemblement, unique en France, permet des croisements sans précédents pour restituer des interprétations plus riches et pluridisciplinaires. Les fonds d'archives économiques et sociales se sont bel et bien hissés au niveau de fonds d'intérêt national à l'égal des fonds publics.

Le respect du travail en réseau entre Archives nationales et Archives départementales permet également de répartir la collecte des fonds économiques et sociaux privés qui ont, sans doute plus que les autres, grand intérêt à être sauvés et mis en valeur au niveau de leur territoire d'origine. C'est pourquoi les ANMT continuent, bien que le site ait acquis un statut national peu de temps après son inauguration, à veiller d'abord aux fonds de la région Nord-Pas-de-Calais en liaison avec les collègues territoriaux concernés, et pour le reste de la France, à encourager les initiatives régionales et départementales des Archives départementales ou des organismes privés engagés dans des actions patrimoniales pérennes.

Le bilan de la fréquentation des publics en salle de lecture indique, année après année, une participation quasi totale de scientifiques. Déjà en 1958, Bertrand Gille posait la problématique du défi de la consultation des archives économiques et sociales « **les études d'histoire sociale ne pouvant être tentées qu'à partir de documents très abondants conduisant à des études fort longues et ne pouvant être que le fait d'équipes importantes** ».

Néanmoins, la salle de lecture des ANMT n'est pas assez pleine de spécialistes. Le constat que nous faisons aujourd'hui est que les conditions universitaires ne sont pas remplies pour faire rendre aux archives ce qu'elles peuvent donner. Il est urgent d'examiner les conditions de la recherche historique et plus largement, de la recherche en sciences sociales pour que les fonds de Roubaix soient encore plus largement consultés.

En revanche, le statut des archives comme témoin et comme preuve ne cesse de grandir. Heureusement, pour reprendre la formule de Marguerite Yourcenar : « **l'histoire s'écrit toujours à partir du présent** », les familles et les personnes ont investi nos salles de lecture. Il ne se passe pas de semaines aux ANMT que nous ayons recours aux archives pour répondre aux salariés à la recherche de justifications de leurs années de travail, après que toutes les voies classiques aient été épuisées (alors que les firmes privées n'ont aucune obligation d'archivage à titre définitif). Au-delà, les archives deviennent de plus en plus l'outil de l'identitaire et de la reconnaissance : c'est le cas pour des groupes de population sur le thème de l'immigration. Quant au champ montant de la recherche généalogique, c'est le terrain où se condensent – presque comme dans un rêve – des éléments d'histoire pouvant paraître à cent lieux les uns des autres : ceux de la vie personnelle, voire de la vie intime, avec ceux du corps social et ceux du corps professionnel, révélant parfaitement les procédures d'intégration et de rejet.

Roubaix, le 26 août 2009

Françoise Bosman, conservateur général du patrimoine
Directrice du Service Archives nationales du monde du travail

33.332 caractères